

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS**Extrait du procès-verbal des délibérations du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du **MERCREDI 11 FEVRIER 2026****Délibération n° 2026 – 02 – 13****Retrait de la candidature du dispositif d'expérimentation Territoire Zero Chômeur de Longue Durée (TZCLD)**

L'an deux mil vingt-six, le 11 février à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 35

Nombre de votants : 41 (35 présents et 6 pouvoirs)

- **Délégués Présents :**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :**

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Gérard GEORGES (Olizy-sur-Chiers), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun).

- **Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal HUMBERT (Cléry le Petit) ayant donné pouvoir à Guy RAVENEL (Aincreville), Stéphane GUILLON (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Stéphane PERRIN (Stenay), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Romuald COLLET (Stenay) ayant donné pouvoir à Ornella CLAUDEL (Stenay), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay).

- **Délégués représentés par leurs suppléants :**

Mickaël CHARDIN (Cléry-le-Grand), Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun).

- **Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Éric HUARD (Brieulles-sur-Meuse), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Gilles DOURY (Milly-sur-Bradon), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Pierre BELKESSA (Mouzay), Andrews GOETHALS (Mouzay), Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay),

TRUBERT Catherine (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont), Yves JAVELON (Wiseppe).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Denis GAVARD de la commune de Doulcon.

Le quorum étant respecté, 35 conseillers présents sur 60 membres.

La Codecom s'est intéressée à cette expérimentation dès 2021 et a formalisé son engagement en 2022 avec le recrutement d'un chargé de projet.

Un groupe de volontaires demandeurs d'emploi de longue durée s'est constitué sous forme associative, avec O2 Meuse.

Présentation et acceptation avec des réserves de la candidature au Conseil d'administration d'ETCLD (gestionnaire du fonds d'expérimentation) en fin d'année 2024.

Une entreprise à but d'emploi (EBE), « Demain en Mains », a été créée sous forme associative. Cette EBE a vocation à être la structure porteuse des emplois créés.

Un processus de recrutement d'un directeur avait été lancé, et une candidature avait été retenue

En raison des crises gouvernementales successives et de deux démissions, l'engagement de l'État n'a pas été confirmé depuis, malgré l'accord assorti de réserves transmis au Ministère du Travail. Les incertitudes budgétaires ont limité les crédits fléchés ne permettant pas de financer l'entrée de nouveaux territoires dans le dispositif.

Depuis de longs mois, cette situation d'attente prolongée n'est plus conciliable avec la force et l'énergie nécessaires à la mobilisation des acteurs du territoire, des partenaires, mais également en premier lieu des personnes privées durablement d'emploi qui sont mobilisées. L'incertitude constitue, en effet, la plus défavorable des situations.

L'adoption du budget de l'Etat et de la troisième Loi prolongent l'expérimentation dans sa forme actuelle jusqu'au 31/12/2026, et crée un dispositif qui entre dans le droit commun, donc des évolutions substantielles tant sur le fond que sur la méthode. La nouvelle loi insiste par ailleurs sur le renforcement des liens et des complémentarités avec le secteur de l'IAE (Insertion par l'activité économique), fortement implanté sur le territoire (trois ACI pour plus de 35 ETP).

Nous avons reçu confirmation en fin de semaine dernière qu'aucun nouveau territoire ne serait habilité dans le cadre de la fin de la seconde Loi d'Expérimentation, et sommes invités à suivre les contenus de la 3ème Loi en cours d'adoption. Nous pourrions ainsi si nous le décidons positionner le territoire sur le futur dispositif, dès qu'il sera connu.

Sur la base de cette confirmation, une seule proposition de décision vous est proposée:

De décider du retrait de la candidature du dispositif d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et en informer l'ensemble des partenaires ainsi que TZCLD. Ce retrait pourrait toutefois s'accompagner de l'expression d'une volonté de redéposer un dossier dans le cadre de la troisième loi, dès lors que les conditions seront réunies : meilleure lisibilité du dispositif, adhésion de la nouvelle assemblée délibérante, clarification des engagements.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

**Vu** la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

**Vu** la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »,

**Vu** la prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2026 et l'adoption d'une troisième loi faisant évoluer le dispositif vers une intégration dans le droit commun,

**Considérant** que la Communauté de communes s'est engagée dans la démarche dès 2021 et a formalisé cet engagement en 2022 par le recrutement d'un chargé de projet,

**Considérant** la mobilisation des acteurs locaux, la constitution d'un groupe de volontaires demandeurs d'emploi de longue durée sous forme associative (O2 Meuse), ainsi que la création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) « Demain en Mains » destinée à porter les emplois créés,

**Considérant** que la candidature du territoire a été présentée au TZCLD en fin d'année 2024 et acceptée avec réserves,

**Considérant** qu'en raison des crises gouvernementales successives, de démissions ministérielles et des incertitudes budgétaires, l'engagement de l'État n'a pas été confirmé, ne permettant pas l'habilitation de nouveaux territoires dans le cadre de la seconde loi d'expérimentation,

**Considérant** les informations reçues indiquant qu'aucun nouveau territoire ne sera habilité au titre de la seconde loi et invitant les territoires candidats à se positionner dans le cadre de la troisième loi en cours d'adoption,

**Considérant** que cette situation d'attente prolongée fragilise la dynamique territoriale, la mobilisation des partenaires et des personnes privées durablement d'emploi, l'incertitude constituant une situation préjudiciable à la poursuite du projet,

**Considérant** enfin que la nouvelle loi prévoit des évolutions substantielles du dispositif, notamment un renforcement des complémentarités avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), déjà fortement implanté sur le territoire,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### **Le Conseil Communautaire**

**Par 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DÉCIDE** le retrait de la candidature de Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois au dispositif d'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le cadre de la seconde loi d'expérimentation.

**DÉCIDE** d'en informer l'ensemble des partenaires locaux, institutionnels et associatifs, ainsi que TZCLD de cette décision.

**PRÉCISE** que ce retrait ne vaut pas renoncement du principe à l'ambition poursuivie et que la Communauté de Communes pourra, le cas échéant, redéposer un dossier de candidature dans le cadre de la troisième loi, sous réserve :

D'une meilleure lisibilité des modalités du futur dispositif,  
De l'adhésion de la nouvelle assemblée délibérante,  
Et de la clarification des engagements financiers et opérationnels de l'Etat.

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Stéphane PERRIN

**INFORMATION** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.